

Aux Baumettes : à l'isolement, le djihadiste appelle au djihad...il sort dans moins de 30 mois

écrit par Olivia Blanche | 7 août 2016



Il faut lire jusqu'au bout l'article. Et découvrir que le djihadiste qui risquait selon la loi 5 ans de prison ferme a écopé de seulement 30 mois ce qui, avec les réductions de peine et autres entreprises pour vider les prisons des condamnés à moins de 5 ans, va amener ses futures victimes à le rencontrer quand quelques mois...

Qui sont ces juges qui, en pleine période de terrorisme, ne saisissent pas l'occasion qui leur est donnée de mettre hors d'état de nuire un maximum d'années les djihadistes en puissance ? Ils sont et seront complices des attentats mais n'en ont rien à faire, ils ne seront jamais poursuivis ni condamnés pour cela.

Christine Tassin

« MARSEILLE : derrière les barreaux, le détenu continue le djhad :

Il y a des prévenus qui rassurent et des prévenus qui inquiètent. Celui-là fait partie de la deuxième catégorie » a commencé Me Bruno Lombard. L'avocat représentant l'administration pénitentiaire, partie civile dans cette affaire, a le sens de la litote. Car c'est bel et bien un personnage... effrayant qui était jugé, hier, en comparution immédiate au tribunal de grande instance de Marseille pour des faits d'outrage et d'apologie du terrorisme. Effrayants aussi les éléments entendus à l'audience qui laissent craindre le pire quant à la surveillance des détenus radicalisés dans les prisons françaises.

Jamel B. est un détenu notoirement dangereux. Écroué en préventive depuis trois ans au sein de différents établissements, il est impliqué dans une affaire de terrorisme. « Ces faits de participation à une association de malfaiteurs en vue de la préparation d'un acte terroriste survenus en région parisienne seront jugés en cour d'assises », a rappelé le président Fabrice Castoldi. D'après nos informations, il s'agit de la cellule Cannes-Torcy.

Compte tenu de ce profil particulièrement inquiétant, ce Cannois de 29 ans **était placé à l'isolement à la maison d'arrêt des Baumettes. Ce qui ne l'empêche pas, apprend-on à l'audience, de lancer régulièrement des appels à la prière au sein de la prison.** Des appels qui lui ont valu plusieurs sanctions disciplinaires.

À l'isolement... avec deux téléphones et une clé USB

Le 20 juillet dernier, en ouvrant la cellule de Jamel B., des surveillants ont découvert le détenu téléphonant tranquillement avec un iPhone dernier cri... Il leur faudra employer la force pour récupérer ce téléphone et pour mettre la main sur un autre portable. Dans la cellule, on trouvera aussi une clé USB contenant des fichiers en arabe d'appels au djihad, à la gloire d'Oussama ben Laden et de l'organisation État islamique. Extraits choisis par le président Castoldi : « *Nous allons brûler le cœur de l'Amérique* », « *Pour notre djihad, nous allons achever les mécréants* », etc.

Après avoir tenté de jeter son téléphone par la fenêtre, Jamel B. insultera la directrice des Baumettes, la traitant de « pute » et de « salope », le tout ponctué par des « Allah Akbar ». Puis, lors de son transfert en cellule disciplinaire, il lancera des menaces de mort aux surveillants, avant de se livrer à une apologie du terrorisme. « *Ça ne se passera pas comme ça, le vent est en train de tourner, vous allez voir quand je ressortirai. Je nique la France !* » a-t-il notamment crié dans

la courative de la prison.

Quelques heures plus tard, il crachera au visage et traitera de « mécréant » un officier de la pénitentiaire venu lui apporter des draps.

Apologie du terrorisme : un détenu condamné à Marseille

Hier, à l'audience, cet homme massif, portant lunettes, petite barbiche et longs cheveux frisés n'a pas nié être « contre la démocratie et la laïcité ». Converti « il y a six ans », dit-il, il dément pourtant se livrer à tout prosélytisme dans la prison. Les appels à la prière ? « C'était juste pour donner l'heure aux autres détenus ». La clé USB ? Il l'utilisait « pour les cours, en français, mais je ne comprenais pas les chants, en arabe : je ne savais pas que c'était des appels au djihad ». Ce collectionneur de condamnations (17 sont inscrites à son casier judiciaire, du vol à l'extorsion, en passant par les violences, l'exhibition sexuelle et le recel de stupéfiants) reconnaît avoir insulté le personnel pénitentiaire, crié « Allah Akbar » et employé le terme de « mécréants ». Mais il plaide « le coup de nerfs » et ose, arrogant : « Depuis quand mécréant est-il une insulte ? » Interrogé sur les téléphones en sa possession, Jamel B. affirme se les être procurés « il y a environ 5 mois » via le trafic interne des Baumettes. Quant à la clé USB, « je l'avais déjà à la prison d'Avignon, on ne l'a pas trouvé dans mes affaires à mon transfert à Marseille », assène-t-il.

30 mois de prison ferme

Son avocat, commis d'office, a fait ce qu'il a pu, plaidant « l'immaturité » d'un individu « qui n'a pas conscience de la gravité de ce qu'il a fait » et qui est « pris dans une logique de fuite en avant ». Mais pour Me Bruno Lombard, représentant les victimes, « le problème c'est de savoir s'il pense ce qu'il fait, s'il dit ce qu'il pense, et surtout s'il va faire ce qu'il dit, c'est-à-dire commettre un acte terroriste ». L'avocat a, en outre, souligné que « c'est la deuxième fois en une semaine que des faits d'apologie du terrorisme, survenus dans l'enceinte des Baumettes » étaient jugés au TGI de Marseille.

Revenant au strict argumentaire juridique, le ministère public a requis 30 mois d'emprisonnement ferme avec mandat de dépôt. Peine retenue par le tribunal, qui a rappelé que ces délits sont passibles de peines allant jusqu'à 5 ans de prison. Jamel B. a quitté la salle d'audience en maugréant des menaces, puis en criant trois fois « Allah Akbar ». Comportement qui, à la demande du président, sera notifié dans

son dossier » Fin de citation.

<http://www.laprovence.com/article/edition-marseille/4064225/derriere-les-barreaux-le-detenu-continue-le-djihad.html>